



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux de réaménagements des pôles 3 et 5 de la
bibliothèque des Champs Libres**

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 30 septembre 2026 à 17:00

Rennes Métropole - Direction des Champs Libres - Service Ressources et Moyens
46 Boulevard Magenta
CS 33926
35039 RENNES cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de réaménagements des pôles 3 et 5 de la bibliothèque des Champs Libres
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
2.5 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Conduite d'opération	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre	5
3.3 - Contrôle technique	6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Visites sur site	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique	9
7.2 - Transmission sous support papier.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Renseignements complémentaires	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours.....	12
10 - ANNEXE AU RC - METHODOLOGIE DE CONSTITUTION D'UNE REPONSE ELECTRONIQUE	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de réaménagements des pôles 3 et 5 de la bibliothèque des Champs Libres

Lieu(x) d'exécution :

Bibliothèque des Champs Libres

Les Champs Libres

35000 Rennes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 Lot(s) :

Lots	Désignation	Estimations en € HT
01	Menuiserie - agencement	237 800€
02	Revêtement de sols souples	30 800€
03	Peinture	15 300€
04	Électricité	47 400€

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45212330-8	Travaux de construction de bibliothèques

Lot(s)	Code principal	Description
01	45421000-4	Travaux de menuiserie
02	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
03	45442100	Travaux de peinture
04	45317000-2	Autres travaux d'installation électrique

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lots	Code	Libelle	Description	Estimation € HT
01	PSE1	Bacs photos supplémentaires Pôle 3	Bacs photos supplémentaires pour le Pôle 3 (voir CCTP lot 1)	2 400€
01	PSE2	Meubles revues customisés Pôle 5	Meubles revues customisés Pôle 5 (voir CCTP lot 1)	400€
01	PSE3	Inversion du sens de la porte de la cabine visio Pôle 3	Inversion du sens de la porte de la cabine visio Pôle 3 (voir CCTP lot 1)	1 900€
02	PSE3	Inversion du sens de la porte de la cabine visio Pôle 3	Inversion du sens de la porte de la cabine visio Pôle 3 (voir CCTP lot 2)	169€
03	PSE3	Inversion du sens de la porte de la cabine visio Pôle 3	Inversion du sens de la porte de la cabine visio Pôle 3 (voir CCTP lot 3)	96€

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP et dans les CCTP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

BIGRE ARCHITECTE SARL
IMPASSE AUDRAN
44000 NANTES

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Missions de base selon la Loi MOP, décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993, arrêté du 21 décembre 1993.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC AGENCE DE RENNES
IMMEUBLE LE NOVEN
318 ROUTE DE FOUGERES
CS 60642
35706 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02.99.83.47.00

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

Service Gestion des Risques Urbains - Cellule CSPS
6 rue Louis Postel
CS 63126
35031 RENNES CEDEX

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée et Le délai d'exécution des prestations sont fixés au CCAP et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) général et par lot, ainsi que leurs annexes listées dans le document intitulé "Liste des pièces"
- Le cadre de DPGF à compléter pour chaque lot
- Le cadre de réponse à compléter pour chaque lot
- Les formulaires de candidature (DC1 et DC2)
- L'attestation de pouvoir engager l'entreprise
- L'attestation de visite
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
- Le questionnaire Égalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <https://marches.megalis.bretagne.bzh> ; rubrique "services aux entreprises". Cliquez sur "accès à la salle régionale des marchés publics" puis "recherche avancée", à gauche, "consultations en cours" et indiquez la référence de l'opération.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

L'attention des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises est attirée sur le fait qu'ils doivent avoir complété le formulaire de demande de renseignements disponible sur la plateforme MEGALIS Bretagne pour être informés en cas de modification de la consultation.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-10 du Code de la Commande Publique (DC1)
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2)

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés
Lot 1 - Menuiserie Agencement : les entreprises devront justifier d'un niveau de qualification minimum CAP, BEP ou Bac Pro en menuiserie ou agencement, ou de références démontrant des compétences équivalentes
Lot 02 - Revêtements de sols : les entreprises devront justifier d'un CAP solier ou équivalent, ou de références démontrant des compétences équivalentes.
Lot 03 - Peinture : les entreprises devront justifier d'un CAP peinture ou équivalent, ou de références démontrant des compétences équivalentes
Lot 04 - Électricité : les entreprises devront justifier d'un niveau minimum CAP, Bac Pro en électricité ou équivalent, ou de références démontrant des compétences équivalentes, d'une qualification QUALIFELEC, des habilitations électriques en vigueur adaptées aux prestations.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence, à l'exception du certificat QUALIFELEC. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et son annexe
Le cadre de la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) à compléter pour chaque lot
Le cadre de réponse complété par le candidat pour chaque lot
Un calendrier détaillé d'exécution
L'attestation de visite datée et signée
Le questionnaire Égalité Femme/Homme et lutte contre les discriminations

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Avant la remise des offres, les candidats visiteront **obligatoirement** les locaux pour estimer au mieux les prestations.

Cette visite devra intervenir entre le 14 et le 18 septembre inclus.

Les candidats sont invités à prendre préalablement contact auprès de la mission commande publique (marchespublics@leschampslibres.fr, ou par téléphone : 02.23.40.67.43)

Une attestation de visite sera remise au candidat.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.megalisbretagne.org>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Les Champs Libres
46 Boulevard Magenta
CS 33926
35039 RENNES cedex

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère.

Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES dans la mesure où il sera pour sa part impossible d'utiliser un autre format de signature.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai qui sera précisé sur le courrier adressé aux candidats.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2144-3 du Code de la commande publique, la vérification des candidatures pourra n'intervenir qu'avant l'attribution du marché. Si la vérification des capacités établie que le candidat pressenti pour être attributaire du marché n'a pas justifié la régularité de sa situation administrative ou qu'il n'a pas démontré ses capacités professionnelles, techniques et financières selon les modalités indiquées ci-dessus, son offre est rejetée. La même vérification est alors effectuée en ce qui concerne le candidat dont l'offre est classée immédiatement après la sienne, conformément aux dispositions de l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique. Si nécessaire, cette procédure est reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptable.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres pour tous les lots sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique et environnementale	60.0 %
1.1-Méthodologie proposée pour le chantier	30.0 %
1.2-Technique liée au projet	40.0 %
1.3-Performance environnementale	20.0 %
1.4-Remise des DOE	10.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Il sera néanmoins possible d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de mails confirmés par courriers ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents sera précisé sur le courrier adressé aux candidats.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes

3 contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics.

22 Mail Pablo Picasso

44042 NANTES

Tél : 0253467983

Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

10 - ANNEXE - METHODOLOGIE DE CONSTITUTION D'UNE REPONSE ELECTRONIQUE

1ère étape : Sur votre poste de travail

Dans le cas d'une réponse électronique, avant de vous connecter sur le site internet <https://megalisbretagne.org/>, vous devez créer, sur votre poste de travail, X fichiers "zip" qui correspondent au nombre de lots pour lesquels vous souhaitez répondre

- lot1.zip
- lot2.zip (à adapter en fonction du nombre de lots).

Préparation du fichier lot1.zip correspondant à l'enveloppe d'offre du LOT 1

(Nom de fichier à adapter au numéro de lot pour lequel vous répondez)

Sur votre poste de travail, créez un répertoire "lot1".

Stockez dans ce répertoire tous les documents figurant à l'article du règlement de consultation relatif à la présentation des candidatures et des offres, qui vont constituer votre enveloppe d'offre :

A titre d'exemple :

- Lettre de candidature (DC1) : Nom du fichier : DC1 - Format : pdf, docx - signature : NON
- Déclaration du candidat (DC2) : Nom du fichier : DC2 - Format : pdf, docx - signature : NON
- DUME : Nom du fichier : DUME - Format : pdf, docx - signature : NON
- Acte d'engagement : Nom du fichier : Lot1_AE - Format : pdf - signature : OUI
- Décomposition du prix global forfaitaire : Nom du fichier : Lot1_DPGF - Format : pdf, docx, xlsx - signature : NON
- Attestation sur l'honneur d'acceptation sans réserve du C.C.A.P et du C.C.T.P : Nom du fichier : Acceptation - Format : pdf, docx - signature : OUI
- Attestation sur l'honneur pour les achats éthiques : Nom du fichier : Ethique - Format : pdf, docx - signature : OUI
- Et tout autre document de candidature ou d'offre listés au RC : Nom du fichier, format et signature : à adapter à la demande du RC

Une fois que vous avez mis tous les fichiers relatifs à l'offre du 1er lot, vous allez zipper le répertoire "lot1".

Sous windows, faire un clic droit sur le répertoire "candidature" et sélectionner le menu "ajouter à candidature.zip". Ce fichier sera créé au même endroit que le répertoire "candidature".

Si vous répondez pour plusieurs lots, préparez autant de fichiers .zip que de lots auxquels vous souhaitez répondre selon la procédure décrite ci-dessus.

2ème étape : Sur le site internet <https://megalisbretagne.org/>

L'(les) enveloppe(s) d'offre étant préparée(s), vous pouvez vous connecter sur le site internet <https://megalisbretagne.org/>

(plateforme qui héberge les consultations de Rennes Métropole) en suivant le chemin d'accès précisé dans le règlement de consultation.

Après avoir recherché l'opération pour laquelle vous souhaitez répondre (en précisant par exemple sa référence), cliquez sur le lien « répondre à la consultation », puis suivez les instructions.

Pour répondre au lot 1, vous joindrez le fichier lot1.zip dans le sous-pli 1.

Pour répondre au lot 2, vous allez également joindre le fichier lot2.zip dans le sous-pli 2...

Avertissement sur l'heure de clôture de réception des réponses électroniques :

C'est l'heure de fin de réception de la réponse électronique qui est prise en compte. Il faut donc prendre en compte le temps de l'envoi de votre réponse électronique.

Exemple : si l'heure limite de réception des plis est fixée à 12h00, il faut que la transmission soit achevée avant 12h00.